



Règle de la collision

Éclaircissement de la Règle 6.01 (i) ex 7.13





Histoire de la règle

2014 > MLB introduit la règle

- 92 challenges (91 sur demande des arbitres)
- 11 appels retournés

2015 > clarifications pendant la saison MLB 2015

- 27 challenges 27 (3 sur demande des arbitres)
- 2 appels retournés

2015 > IBAF introduit la règle

- IBAF édite l'interprétation

2016 > CEB introduit la règle

- CEB édite le guide d'interprétation en anglais
- *FFBS traduit le diaporama CEB en français*

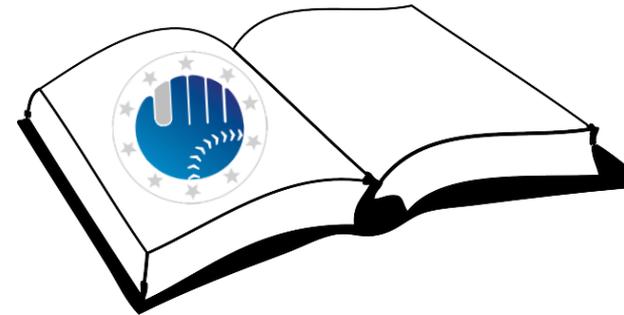




Normes / Règles / Interprétation



Bulletin Collision Plays
(2015)



Competition Rules
(2016) – 14 (j)

Règles Officielles du Baseball 2015 (OBR)

**6.01 (i)
Collisions**
(ex 7.13)

**6.01 (h)
Obstruction**
(ex 7.06)

**6.01 (a)
Interférence**
(ex 7.09)

PBUC 2015

**7.1
Interférence**



Objectif

 **Réduire le risque de blessures graves**

 **Collisions évitables sanctionnées**

 **Collisions inévitables acceptées**

- si non clairement intentionnelle et/ou non malveillante

 **Laisser libre le chemin au coureur**

- quand aucune exception ne s'applique



Collision évitable

 Une **collision** est **évitable** si le coureur pouvait accéder au marbre librement (chemin non bloqué).

- Quand une collision évitable se produit :

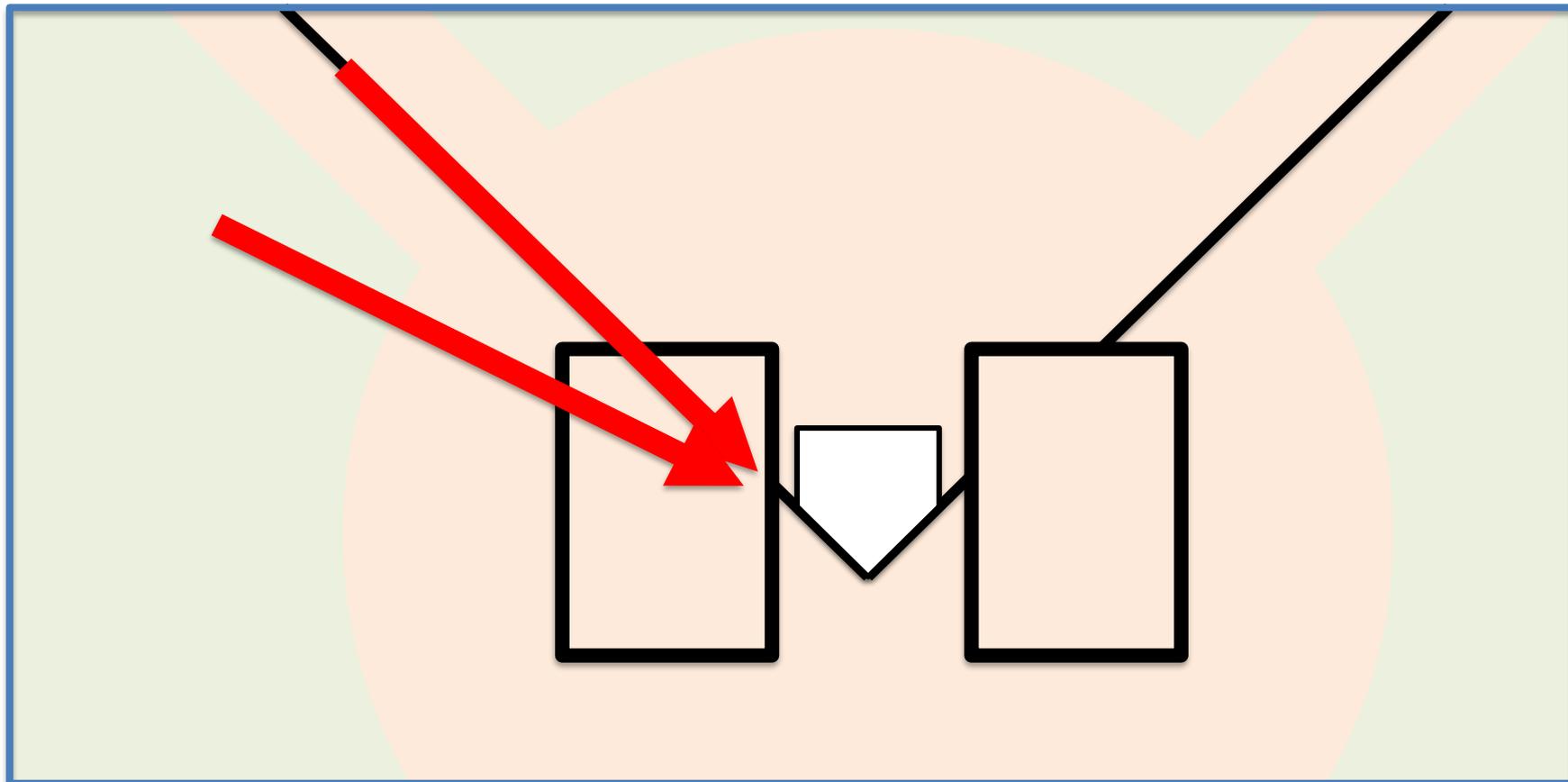
Si le coureur...	
... quitte le chemin pour la collision :	... produit un acte inacceptable et/ou malveillant :
Interférence	Expulsion*

**Chaque fédération est invitée à étudier l'application de cette règle avec l'objectif de préserver l'intégrité physique des joueurs.*



Chemin d'accès au marbre

Chemins possibles





Collision inévitable

Collision inévitable

- Une collision est inévitable si le coureur ne pouvait accéder au marbre librement (chemin bloqué).

Bloquer le chemin est **légal uniquement quand**:

- Le défenseur est déjà en possession de la balle quand il bloque le chemin
- ou
- Le défenseur doit prendre une position sur le chemin afin de jouer la balle frappée ou relayée.

Quand le **blocage** est **légal** : la **collision** est **considérée comme inévitable**

- Toutefois le coureur ne peut pas agir exagérément et/ou avec malveillance



Jugement (gêne, tag), jeu forcé

Une **gêne sans raison légale** sera jugée comme une **obstruction**

- Une collision réelle n'est pas requise pour appeler l'obstruction
- Jugement de l'appel :
 - L'obstruction n'est appelée que si la progression du joueur a été gênée ou empêchée (un bref blocage du coureur encore loin ne sera pas jugé comme une obstruction)
 - Aucune obstruction ne sera appelée lorsque le coureur aurait été retiré même si le receveur bloquait le marbre
- Aucune obstruction ne sera appelée sur un jeu forcé au marbre

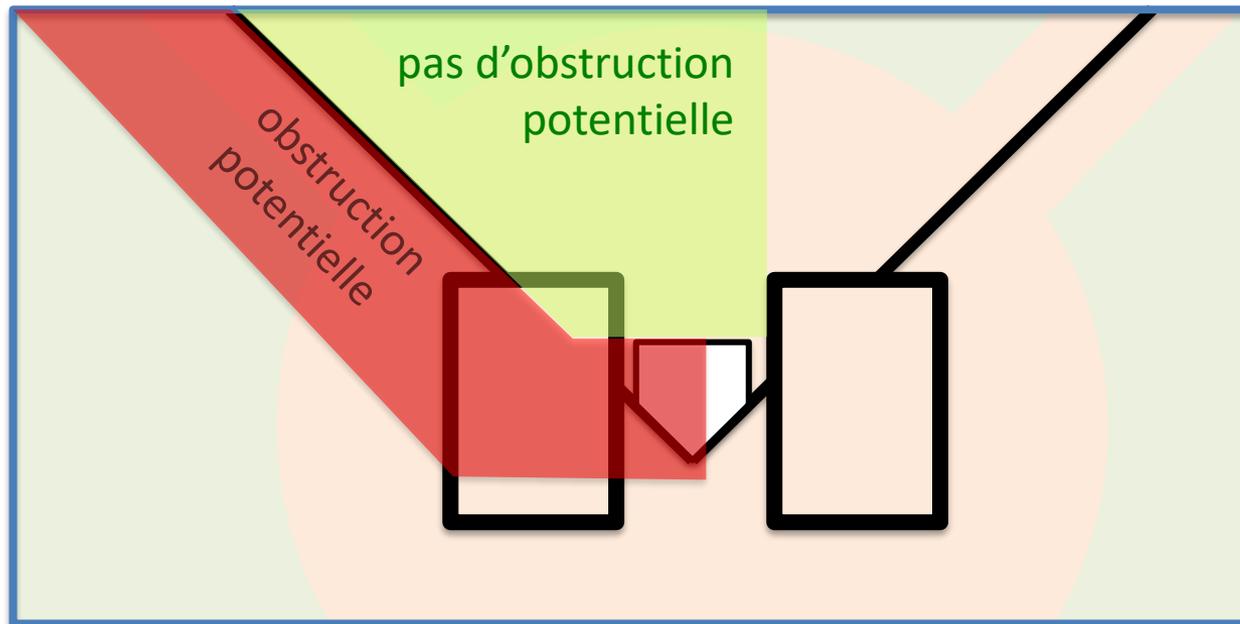
Pour réaliser un « **tag** » le receveur ne peut **ni** faire un **contact inutile ni l'appuyer avec force**

- Il est interdit d'utiliser le genou, la jambière, le coude ou l'avant bras
- une violation pourrait être sujette à la règle 8.01 (d)

Voir également **règle de l'obstruction 6.01 (h)(2)**

Obstruction potentielle du défenseur

Zone d'obstruction potentielle du défenseur



- Zone approximative car **dépend du chemin du coureur**
- Seulement quand la **gêne se produit réellement**
- **Pas pour des jeux forcés**



Contact incontestable et/ou malveillant

Actions ayant pour **but de faire perdre la balle** au défenseur incluant :

- abaisser l'épaule
- pousser avec les mains, les bras ou les coudes
- faire une glissade (slide) irrégulière
 - *glissade (slide) régulière pied en avant : fesses et jambes touchent le sol avant le contact avec le receveur*
 - *glissade (slide) régulière tête en avant : le corps du coureur touche le sol avant le contact avec le receveur*

La **violation** de la règle sera suivie de l'**expulsion*** du coureur

- indépendamment du fait que la collision soit évitable ou inévitable

*Chaque fédération est invitée à étudier l'application de cette règle avec l'objectif de préserver l'intégrité physique des joueurs.



Appels

Interférence

- « That's Interference. Time ».
- Coureur retiré.
- Les autres coureurs retournent à la dernière base légalement touchée au moment de l'interférence.

Obstruction

- « That's Obstruction ».
- Le jeu continue jusqu'à ce que tous les jeux soient terminés.
- Le marbre est attribué au coureur
- Les autres coureurs sont placés selon le jugement de l'arbitre

Contact incontestable et/ou malveillant

- sera sanctionné par une expulsion*.
- contact intentionnel avec le coureur sauf au marbre :
 - « Time »
 - point compte
 - coureur expulsé*

Exemple #1

0205

Traduction en Français
CNAB cnab@ffbsc.org

25 mai 2011



Appel ?

« **That's Interference** »

Coureur retiré

Coureur expulsé*

Coureur		Receveur	
Quitte le chemin vers le marbre	oui	Bloque l'accès au marbre	non
Tente de déloger la balle	oui		
Contact évident ou malicieux	oui		

Exemple #2

0188

Traduction en Français
CNAB cnab@ffbsc.org

17 octobre 2013



Appel ?

« That's
Interference »

Coureur retiré

Coureur expulsé*

Coureur		Receveur	
Quitte le chemin vers le marbre	oui	Bloque l'accès au marbre	non
Tente de déloger la balle	oui		
Contact évident ou malicieux	oui		

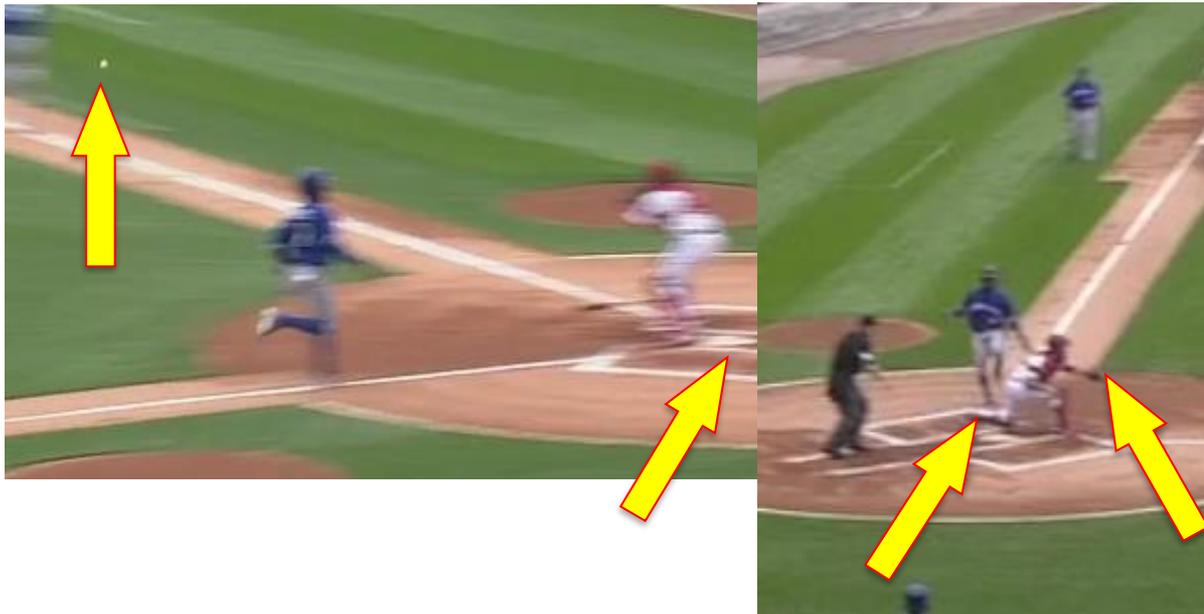


Exemple #3

0206



17 août 2014



Appel ?

**« That's
Obstruction »**

« Time »

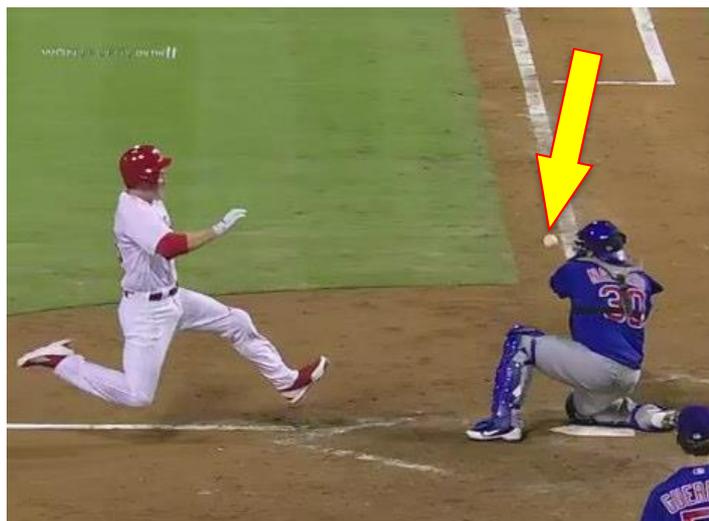
Coureur sauf au
marbre

Coureur		Receveur	
Quitte le chemin vers le marbre	non	Bloque l'accès au marbre	oui
Tente de déloger la balle	non	Mauvais relais ou défend la balle	non
Contact évident ou malicieux	non	Possède la balle quand il bloque	non

Exemple #4

0207

7 août 2013



Appel ?

**« That's
Obstruction »**

« Time »

Coureur sauf au
marbre

Coureur expulsé*

Coureur		Receveur	
Quitte le chemin vers le marbre	non	Bloque l'accès au marbre	oui
Tente de déloger la balle	non	Mauvais relais ou défend la balle	non
Contact évident ou malicieux	oui	Possède la balle quand il bloque	non

Exemple #5

0201

22 sept. 2014



Appel ?

« Safe »

Rien

Collision
inévitable

Coureur		Défenseur	
Quitte le chemin vers le marbre	non	Bloque l'accès au marbre	non
Tente de déloger la balle	non		
Contact évident ou malicieux	non		

Exemple #6

0189

7 août 2013



Appel ?

« **Out** »

Tag

Collision serait
inévitable

Balle maîtrisée

Coureur		Receveur	
Quitte le chemin vers le marbre	non	Bloque l'accès au marbre	oui
Tente de déloger la balle	non	Mauvais relais ou défend la balle	non
Contact évident ou malicieux	non	Possède la balle quand il bloque	oui

Exemple #7

0197

Traduction en Français
CNAB cnab@ffbsc.org

25 sept.2014



Appel ?

« Out »

Tag

Collision serait
inévitable

Joue la balle

Coureur		Receveur	
Quitte le chemin vers le marbre	non	Bloque l'accès au marbre	oui
Tente de déloger la balle	non	Mauvais relais ou défend la balle	oui
Contact évident ou malicieux	non	Possède la balle quand il bloque	non



Exemple #8

0199

27 sept.2014



Appel ?

« Out »

Tag

Brève obstruction
mais sans réelle
gêne



Coureur		Receveur	
Quitte le chemin vers le marbre	non	Bloque l'accès au marbre	non
Tente de déloger la balle	non		
Contact évident ou malicieux	non		



Exemple #9

0202

Traduction en Français
CNAB cnab@ffbsc.org



9 sept.2014



Appel ?

« Out »

Tag

Collision serait
inévitable

Joue la balle

Coureur		Receveur	
Quitte le chemin vers le marbre	non	Bloque l'accès au marbre	oui
Tente de déloger la balle	non	Mauvais relais ou défend la balle	oui
Contact évident ou malicieux	non	Possède la balle quand il bloque	non



Exemple #10

0204

Traduction en Français
CNAB cnab@ffbsc.org



20 sept.2014



Appel ?

« Out »

Tag

Collision serait inévitable

Joue la balle

Coureur		Receveur	
Quitte le chemin vers le marbre	non	Bloque l'accès au marbre	oui
Tente de déloger la balle	non	Mauvais relais ou défend la balle	oui
Contact évident ou malicieux	non	Possède la balle quand il bloque	non

Appropriation de la règle

Étudier les règles – Être prêt

-  La collision est-elle évitable ?
-  Le receveur bloque-t-il légalement ou sans contact avec le coureur ?
-  Le contact est-il intentionnel ou malveillant ?
-  Attention: implique de nombreux jugements qui imposent la vigilance.

Se positionner pour suivre le jeu

-  **Arbitre au marbre** : dans de nombreux cas l'alignement avec la ligne de 3^{ème} base sera la meilleure position
-  **Arbitre de base** : si possible observer le jeu au marbre

Utiliser les conférences entre arbitres

-  Aide à se sortir d'une situation compliquée ou délicate

Expliquer

-  Utiliser des mots précis pour expliquer ses décisions (interférence, obstruction, expulsion) aux managers lorsqu'ils demandent des explications

Analyser après le match

-  Se remémorer et étudier les situations



Appendices

Règle MLB 2015

- Règle 6.01 (i) (anciennement 7.13) Des collisions à la plaque de but (Marbre)

PBUC 2015

- 7. 1 (i) Règle sur les collisions

Bulletin IBAF 2014-2015

- Concernant les collisions au marbre ou sur bases



Collision au marbre – MLB 2015 (1/2)

6.01 (i) (ex 7.13) Des collisions à la plaque de but (Marbre) – MLB 2015

- 1) Un coureur tentant de marquer ne doit pas dévier de son couloir allant directement à la plaque de but en vue d'initier un contact avec le receveur (ou tout autre joueur couvrant la plaque de but). Si, selon le jugement de l'arbitre, un coureur tentant de marquer provoque un contact avec le receveur (ou tout autre joueur couvrant la plaque de but) de cette manière, l'arbitre devra déclarer le coureur retiré (sans se soucier de savoir si le joueur défendant la plaque de but conserve la possession de la balle). Dans de telles circonstances, l'arbitre devra appeler un « TIME », la balle sera morte, et tous les autres coureurs devront retourner à la dernière base touchée au moment de la collision. Si le coureur glisse (ou slide) de façon appropriée, il ne devra pas être jugé comme ayant violé la règle 6.01 (i) (1) (ex Règle 7.13).

Règle 6.01 (i) (1) Commentaire (ex Règle 7.13, Commentaire) : L'absence d'effort du coureur pour toucher la plaque de but, le fait qu'il abaisse l'épaule ou qu'il pousse devant avec les mains, les coudes ou les bras, permettront de déterminer que le coureur a dévié de son couloir d'origine pour provoquer un contact avec le receveur en violation de la règle 6.01(i) (ex Règle 7.13) ou être l'initiateur d'une collision qui aurait pu être évitée. Une glissade (ou slide) devra être considérée comme appropriée, dans le cas d'une glissade pieds en avant, si les fesses et les jambes dudit coureur entrent en contact avec le sol avant de toucher le receveur. Dans le cas d'une glissade tête en avant, le coureur sera considéré comme ayant glissé de manière appropriée, si son corps entre en contact avec le sol avant de toucher le receveur.



Collision au marbre – MLB 2015 (2/2)

6.01 (i) (ex 7.13) Des collisions à la plaque de but (Marbre) – MLB 2015

- 2) À moins que le receveur ne soit en possession de la balle, le receveur ne doit pas bloquer le chemin du coureur tentant de marquer. Si, selon le jugement de l'arbitre, le receveur, n'étant pas en possession de la balle, bloque le couloir de course du coureur, l'arbitre devra appeler ou signaler le coureur « SAFE ». En dépit de ce qui précède, cela ne devra pas être considéré comme une violation de la règle 6.01(i)(2) (ex Règle 7.13 (2)) si le receveur bloque le couloir du coureur pour une tentative justifiée d'attraper un relais, (ex : en tenant compte de la direction, de la trajectoire ou du « saut » du relais arrivant, ou en tenant compte qu'il provient du lanceur ou d'un joueur de champ). De surcroît, un receveur non en possession de la balle ne sera pas jugé comme ayant violé la règle 6.01 (i) (2) (ex Règle 7.13 (2)) si le coureur avait évité la collision avec le receveur (ou tout autre joueur couvrant la plaque de but) par une glissade (ou slide).

Règle 6.01(i)(2) Commentaire (ex Règle 7.13 (2)) Commentaire) : Un receveur ne doit pas être considéré avoir violé la règle 6.01(i)(2) (ex Règle 7.13 (2)) à moins qu'il n'ait, en même temps, bloqué la plaque de but sans être en possession de la balle (ou quand il n'effectue pas une tentative justifiée d'attraper un relais) et gêner ou entraver la progression du coureur essayant de marquer. Un receveur ne doit pas être considéré comme gênant ou entravant la progression du coureur si, dans le jugement de l'arbitre, le coureur aurait été retiré quand bien même le receveur aurait bloqué la plaque de but. De surcroît, un receveur doit faire les meilleurs efforts pour éviter un contact brutal et non nécessaire quand il touche un joueur en train de glisser (slider). Les receveurs qui de manière habituelle ont des contacts brutaux et non nécessaires avec un coureur essayant de marquer (ex : par contact d'un genou, d'une jambière, d'un coude ou d'un avant bras) seront expulsés de la rencontre par l'arbitre concerné.

Cette règle 6.01 (i) (2) ne s'applique pas lors d'un jeu forcé à la plaque de but.



Collision au marbre – PBUC 2015

7. 1 (i) Règle sur les collisions – PBUC 2015

[...]

Alors que le contact se produit entre un défenseur et un coureur pendant une tentative de toucher (tag), il n'est pas permis au coureur d'utiliser ses mains ou ses bras pour commettre un acte clairement malveillant ou antisportif - tel que attraper, accrocher, frapper intentionnellement la balle, percuter, tacler, utiliser ses bras ou ses avant-bras exagérément, etc. pour commettre intentionnellement une interférence indépendante de la course sur bases. [...] Selon le degré de l'infraction, il est possible d'expulser le joueur pour sa conduite.

[...]



Collision au marbre – IBAF Bulletin 2014/2015 (1/3)

Traduction en Français
CNAB cnab@ffbsc.org



L'IBAF est préoccupé par les collisions inutiles et violentes principalement avec le receveur au marbre, et par les défenseurs de champ intérieur sur les bases. L'intention de cette règle est d'encourager les coureurs et les défenseurs à éviter de telles collisions autant que possible.

(1) Quand il y a une collision entre un coureur et un défenseur qui est clairement en possession de la balle, l'arbitre jugera :

- si la collision entre le coureur et le défenseur était évitable (le coureur pouvait atteindre le marbre sans heurt) ou inévitable (le chemin du coureur au marbre était bloqué) ;
- si le coureur essayait réellement d'atteindre le marbre ou essayait de déloger la balle en possession du défenseur ; ou
- si le coureur a manifestement provoqué le contact pour faire perdre la balle.



Collision au marbre – IBAF Bulletin 2014/2015 (2/3)

Pénalité (...)

- Si le coureur a tenté de faire perdre la balle, il sera retiré même si le défenseur perd le contrôle de la balle. La balle est morte et tous les autres coureurs reviendront à la dernière base touchée au moment de l'interférence.
- Si le défenseur bloque le chemin du coureur vers le marbre alors qu'il fait une tentative légitime pour atteindre le marbre, le coureur peut rentrer en contact, glisser dans, ou heurter le défenseur.
- Si le contact incontestable ou malveillant du coureur a lieu avant que le coureur touche le marbre, le coureur sera déclaré retiré et également expulsé de la rencontre. La balle sera immédiatement déclarée morte. Tous les autres coureurs reviendront aux bases qu'ils occupaient au moment de l'interférence.
- Si le contact a lieu après qu'un coureur précédent ait touché le marbre, le coureur précédent sera déclaré sauf, la balle devient immédiatement morte et tous les autres coureurs reviendront à la dernière base touchée avant le contact.
- Si le coureur est sauf et la collision est malveillante, le coureur sera sauf et expulsé du match.



Collision au marbre – IBAF Bulletin 2014/2015 (3/3)

2) Si le défenseur bloque clairement le marbre ou la ligne entre les base sans être en possession de la balle, l'obstruction sera appelée.

L'arbitre pointera et appellera, « That's obstruction » (« c'est une obstruction ») l'arbitre laissera le jeu continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de jeu, alors il appellera « Time » et attribuera les bases comme justifiées dans la règle 2 des règles officielles du base-ball. Le coureur gêné se verra attribué au moins une base au-delà de la base légalement touchée avant l'obstruction.

- Si le coureur va manifestement au contact, le coureur sera déclaré « Safe » (« sauf ») sur l'obstruction, mais sera expulsé de la rencontre. La balle est morte.
- Si le chemin du coureur vers la base est bloqué et que toutes les conditions ci-dessus sont remplies, on considèrera le contact inévitable.



Remerciements

La Commission Nationale des Arbitres Baseball (CNAB) de la Fédération Française de Baseball et Softball (FFBS) remercie la Confédération of European Baseball (CEB) et plus particulièrement Christian POSNY membre de la Commission des Arbitres de la CEB d'avoir mis à sa disposition la version originale en anglais de ce diaporama



© Photo CEB : Qualifier Champions Cup 2015, 4 juin 2015, Rotterdam (Familiestadion), arbitre au marbre F. Carrette-Légrand (Fra)

Traduction et adaptation :

Aina RAJOHNSON, Arbitre National, formateur d'instructeurs, membre de la CNAB

Relecture :

Fabien CARETTE-LEGRAND, Arbitre International, formateur d'instructeurs, Président de la CNAB

Serge MAKOUCHETCHEV, Arbitre International, formateur d'instructeurs, conseiller fédéral arbitrage baseball

Gilbert LEJEUNE, Arbitre National, formateur d'instructeurs, membre de la CNAB